



Brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile (BACPNV)

Prérogatives du brevet :

Capitaine ou matelot sur un navire à voile d'une puissance propulsive de moins de 250 kW, de moins de 12 mètres, effectuant une navigation diurne à moins de 6 milles d'un abri et transportant au plus 12 passagers.

Texte de référence :

Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).

Conditions :

❖ Pré-requis à l'entrée en formation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service de santé des Gens de Mer,
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants (réf article 1 de l'arrêté du 05 juin 2013) :
 - BEES 1 option « voile » (réf article 7 de l'arrêté du 1er juillet 2008);
 - certificat de spécialisation « croisière » de la spécialité « activités nautiques » du BPJEPS, mention « voile » (réf arrêté du 9 juillet 2002) ;
 - DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « voile » (réf arrêté du 1er juillet 2008) ;
 - DESJEPS, spécialité « performance sportive », mention « voile » (réf arrêté du 1er juillet 2008) ;

❖ Conditions de délivrance du brevet :

- Etre titulaire de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou du CFBS),
- Etre titulaire de l'attestation justifiant l'acquisition du module du BACPNV (ou justifier d'un titre reconnu - réf arrêté du 28/12/2017, annexe 1, tab. 3),
- Etre titulaire de l'un des certificats suivants en cours de validité : CRR/CR1/CRO/CGO,
- Avoir effectué un service en mer d'au moins 6 mois.

Coût de la formation :

Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance	495 euros
Parcours modulaire du BACPNV (module RN)	120 euros
Parcours complet	615 euros

Plan de formation :

Contenu	Volume
Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance : <ul style="list-style-type: none"> • UV - TIS/E Techniques individuelles de survie • UV - FBI/E Formation de base à la lutte contre l'incendie • UV – SPRS/E Sécurité des personnes et responsabilités sociales • Médical I (UV - HPR Hygiène et Prévention des Risques, UV - AMMCT1 Aide Médicale en Mer Consultation Télémédicale de niveau I et UV - PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) 	27h
Module Réglementation Nationale - RN : <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et activités professionnelles dans la bande littorale 	8h
TOTAL FORMATION BACPNV (hors évaluation finale du parcours modulaire et réduction éventuelle de parcours)	35h

Organisation de la formation :

- ❖ **Rythme** : la formation se déroule à temps complet sur une semaine.
- ❖ **Lieu de formation** : antenne de Saint-Nazaire du Lycée Professionnel Maritime.
- ❖ **Validation** : épreuves en cours de formation et épreuve finale orale.